

Recours au Règlement

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. le Président: J'en prends note. Le député voudra peut-être soulever sa question de privilège une autre fois.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question que le député de Winnipeg—Nord—Centre a posée hier et dans laquelle il critiquait la motivation du premier ministre à signer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le député a induit la Chambre en erreur quand il a déclaré que le premier ministre avait bloqué le dépôt du rapport afin de pouvoir se faire photographier.

Je voudrais que la Chambre sache que j'avais déjà décidé mardi matin dernier, après avoir consulté le comité permanent, de déposer le rapport ce matin parce que cela me semblait le moment le plus opportun. Je n'ai jamais communiqué avec le bureau du premier ministre et je n'ai jamais prévu déposer le rapport mercredi. Par contre, si la Chambre n'avait pas siégé jeudi, j'aurais pu le déposer mercredi.

M. le Président: Il s'en faudrait de peu pour qu'un débat commence.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais intervenir sur des déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a mal renseigné la Chambre. Il peut vérifier les «bleus». Il constatera que lorsqu'il a parlé du «NPD en Ontario», il voulait parler, en réalité, des libéraux, et lorsqu'il a parlé de «Bob Rae», il voulait parler, en réalité, de David Peterson, qui est le premier ministre qui a adopté cette loi.

M. le Président: On dirait que je deviens plus clément à l'approche des fêtes.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, hier, lors d'un échange avec le ministre de l'Environnement, j'ai parlé des larbins dont le ministre est entouré. Ce n'était pas un choix de mots des plus heureux.

D'abord, ce n'est pas vrai. Je connais plusieurs des personnes en cause, et elles sont à la fois hautement qualifiées et très dévouées.

Deuxièmement, comme mon personnel me l'a fait remarquer assez froidement, à mon retour au bureau, lorsque des erreurs sont commises ce n'est pas par le personnel, c'est par le ministre ou, dans ce cas, par le critique de l'opposition pour l'environnement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention ainsi que de la générosité de sa remarque et de l'esprit dans laquelle il l'a faite. Il a tout à fait raison lorsqu'il dit que ceux qui travaillent ici, avec les députés, sont habituellement très compétents et très dévoués.

Je dirais, en ce qui me concerne, que je n'ai pas été blessé.

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT SUR L'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, mon point découle des bons sentiments qui semblent régner à la Chambre actuellement et qui pourraient nous conduire à ajourner un peu plus tôt que prévu.

Le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, comme tous les députés le savent, a pour mission d'examiner la réglementation déléguée au nom de tous les parlementaires.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, pour la deuxième fois seulement, la Chambre est saisie d'une demande d'abrogation d'un règlement. Selon le *Feuilleton*, le troisième rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation sera adopté d'office à 18 heures aujourd'hui. Ce rapport contient une ordonnance d'abrogation de certains articles du Règlement sur la santé des Indiens, qui ont été jugés *ultra vires*.

Mon rappel au Règlement vise à demander des précisions et l'assurance de la Chambre que l'adoption d'office aura lieu même si la Chambre ajourne avant l'heure prévue au *Feuilleton*.